

que des Députés de la nouvelle Angleterre avoient présenté une requête au Roi Charles II & au Parlement d'Angleterre, contenant plusieurs fortes raisons contre la restitution de l'Acadie à la France, dont la demande lui avoit été répétée dans ses instructions; & que des Commissaires, ayant à sa requisition été nommés pour traiter avec lui sur cette affaire, il avoit, dans les conférences qu'ils avoient eues ensemble, demandé la restitution de toute l'Acadie \*, contenant quatre-vingt lieues de pays, & que les Forts de Pentagoet, le Fort royal & la Heve seroient restitués dans le même état où ils étoient lorsqu'ils avoient été pris.

XI. Dans sa lettre au Roi, datée le 13 mars 1662, il nomme Pentagoet la première place de l'Acadie; & dans une autre lettre au Roi, datée le 25 décembre 1664, où il raisonne en faveur d'une ligue avec l'Angleterre, il dit: « Votre Majesté peut aussi, par un Traité » avec le Roi d'Angleterre, obtenir la restitution de » l'Acadie, depuis Pentagoet jusqu'au Cap-Breton, contenant quatre-vingt lieues de côtes. »

XII. Par l'article X du Traité conclu entre les deux nations à Breda, le  $\frac{21}{31}$  juillet 1667, la restitution de l'Acadie

*OBSERVATIONS des Commissaires du Roi.*

\* L'Acadie, telle que M.M. les Commissaires Anglois la demandent aujourd'hui, contient plus de quatre cens soixante lieues de côtes; celle qui a été cédée par le Traité d'Utrecht, un peu plus de

quatre-vingt, & la restitution que demandoit le Comte d'Estrades, environ trois cens. *Voyez le Mémoire du 4 octobre 1751, & la carte.*